



Wallonie



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- ~~permis d'urbanisation~~
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame DELHEZ - MARTOS SANCHEZ**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue de Namur 465A et cadastré **Châtelet (1) section B n° 623D2**.

Le projet consiste en la **pose de crépis sur isolants des 4 façades**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **"Point 4.1.3.1.4. page 73 : cimentages et crépis lorsque la construction fait partie d'un ensemble de constructions présentant le même type de revêtement" (Le bâtiment fait partie d'un ensemble de constructions avec des élévations réalisées en briques de parement) ;**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 au 22 octobre 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 25 septembre 2018

Le Directeur général,



↑
Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ